



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

# AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté municipal n° 009 en date du 18 mai 2026 de Monsieur le Maire et de la délibération du Conseil municipal n° 15 en date du 25 septembre 2025 relative au lancement de la procédure de déclassement du foncier communal nécessaire à l'aménagement des abords de la gare RER de Champignol, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de déclassement d'une partie de l'avenue Rochambeau située entre l'avenue du Onze-Novembre et la rue Saint-Fiacre, et de la place des Anciens Combattants d'Afrique Française du Nord (AFN).

Cette enquête publique est régie par les articles L. 141-3 et R. 141-4 et suivants du Code de la voirie routière.

L'enquête publique se déroulera pendant **15 jours consécutifs** à la mairie de Saint-Maur-des-Fossés - Direction de l'Urbanisme et de l'Aménagement (4<sup>e</sup> étage)

**Du vendredi 5 au vendredi 19 juin 2026 inclus.**

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront consultables à la mairie de Saint-Maur-des-Fossés aux horaires suivants :

**Du lundi au jeudi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45,  
Le vendredi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45.**

Monsieur Claude POUÉY a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Saint-Maur-des-Fossés, pour recevoir des observations écrites ou orales le :

**Vendredi 19 juin 2026 de 13h45 à 16h45 - salle des conseillers**

Le présent avis sera porté à la connaissance du public. Il sera publié en caractères apparents, **quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique**. Cet avis sera affiché sur les panneaux administratifs de la Ville situés aux abords du site concerné par la présente procédure, ainsi que sur le site internet [saint-maur.com](http://saint-maur.com).

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement, ses observations, propositions ou contre-propositions écrites au commissaire-enquêteur avant la clôture de l'enquête publique, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse ci-après :

**Ville de Saint-Maur-des-Fossés**  
À l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur  
Place Charles de Gaulle  
94100 Saint-Maur-des-Fossés

ou par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete.publique@mairie-saint-maur.com](mailto:enquete.publique@mairie-saint-maur.com)

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport et conclusion du commissaire-enquêteur sera approuvé par délibération du Conseil municipal.